



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement du parking municipal entre le 54 et le 56 rue Pressencé pour permettre l'installation et le stationnement des remorques de spectacle.

2026/103

ARRETE TEMPORAIRE DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.

- Article 1** La Circulation et le Stationnement de tous genres seront interdits à partir Lundi 13 Juillet 2026 à 17H00 jusqu'au Mardi 14 Juillet 2026 à 01H00 Inclus Parking Municipal entre le 54 et 56 rue Pressencé, pour permettre l'installation et le stationnement des remorques de spectacles.
- Article 2** Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police. De même, l'accès aux garages des habitations devra être laissé libre afin qu'en cas de problème grave le riverain puisse circuler.
- Article 3** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville.
- Article 4** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5** Les Organisateurs de la Manifestation,
Madame le Directrice Générale des Services,
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Le Service de Secours et d'Incendies de la ville de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest le 1^{er} Juillet 2026.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 02/07/2026

Le Maire,



Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr